

VITICULTURE

Une crise d'envergure

UNE SUCCESSION DE CRISES

La viticulture gardoise a été, au cours des dernières années, confrontée à une succession de situations défavorables :

- Les **sanctions commerciales américaines** (« Taxes Trump » - 25% de taxe additionnelle), qui ont suivi un Brexit déjà impactant, ont produit des pertes de plus de 500M€ et un recul de 22 % de la part de marché de la France dans les importations américaines de vins tranquilles.
- **Les aléas climatiques à répétition**, en particulier le gel d'une ampleur historique en 2021, qui a mis à mal la trésorerie des exploitations, malgré le soutien des pouvoirs publics.
- La guerre en Ukraine, qui a des conséquences négatives sur les équilibres économiques de la filière, avec une **augmentation des charges des exploitations viticoles**.
- Le remboursement des **Prêts Garantis par l'Etat** (PGE) contractés pendant la crise sanitaire PGE vient fragiliser la trésorerie des entreprises.
- Une **décroissance des marchés**, qui s'explique par une chute du pouvoir d'achat et par une évolution des modes de consommation, qui ont une conséquence importante : sur l'année 2022, baisse en volume des vins tranquilles de 15% sur les rouges et environ 4% sur les blancs et rosés. Le marché d'entrée de gamme disparaît progressivement.

UNE FORTE HAUSSE DES COUTS DE PRODUCTION

L'inflation a impacté toutes les charges des exploitations viticoles :

- Hausse du **coût de la main d'œuvre**
- Hausse du **coût de l'énergie et des intrants** : D'après l'INSEE, entre 2018 et 2020, les charges moyennes pour un viticulteur atteignaient 79 000 € par an. Elles atteindraient 102 000 € par an en 2023, suite à la hausse des engrais et de l'énergie, soit **un bond de + 28 %**.
- Hausse du **prix des emballages** : bouteilles, capsules, cartons, étiquettes... Des hausses de tarifs pouvant varier entre 10 et 50%.

Alors que la viticulture de Languedoc-Roussillon avait produit des efforts importants pour se structurer et s'adapter au marché, produisant jusqu'à 12 millions d'hectolitres, avec une dynamique de progression de ses ventes, **la situation économique devient très compliquée**, mettant en péril bon nombre de structures (hausse de charges, marché tendu, stocks de produits invendus).

PRENDRE DES MESURES DE COURT TERME

Des mesures de court terme ont été mises en œuvre et particulièrement la distillation, qui est indispensable pour renflouer la trésorerie des exploitations et écouler les stocks. Mais clairement, un viticulteur ne produit pas pour distiller.

VITICULTURE

Une crise d'envergure

D'autres mesures seraient nécessaires :

- Dérogation des **amortissements**
- Aide au **stockage** de vin
- Reconnaissance des zones viticoles non irriguées comme des **zones défavorisées aidées** dans le cadre de la PAC
- Eviter d'asphyxier les entreprises par l'**inflation de la taxation** telle qu'elle se présente dans le Projet de Loi de Finances 2024 (Taxe sur le GNR, redevance irrigation, pollution diffuse, droits d'accise, ...)

REDEPLOYER LA FILIERE SUR LE TEMPS LONG

Une stratégie à plus long terme s'appuyant sur des mesures structurelles est indispensable, qui pourrait s'appuyer sur plusieurs axes :

- **Proposer une reconversion différée ou arrachage temporaire :**

Réduire temporairement les surfaces de vigne en accompagnant cette réduction est nécessaire.

Ceci pourrait se faire par une aide à la replantation différée en lien avec des mesures agri environnementales, afin d'accompagner une partie du vignoble à se restructurer tout en maintenant son potentiel de production (repos des terres). **Des volumes de vin doivent être réadaptés au marché.**

L'idée d'un **arrachage sanitaire**, contre l'abandon des vignes face à la flavescente dorée serait aussi un dispositif favorable.

D'autres mesures permettant de transmettre les droits de plantation à des candidats à l'installation ou à la reprise pourraient aussi être envisagées.

- **Soutenir à l'export :**

Un soutien fort à la commercialisation des vins à l'export, en complément de la mesure d'aide à la Promotion pays Tiers déployée par FAM, serait très bénéfique. Nos entreprises ont besoin d'**accompagnement financier** pour prospecter, commercialiser et regagner des parts de marché à l'export, là où les autres pays producteurs de vin nous concurrencent fortement. L'impossibilité désormais d'utiliser la Marque Sud de France est un coup dur pour l'exportation.

- **Reconquérir les marchés domestiques :**

En **adaptant la production à l'évolution des marchés** et des modes de consommation d'abord. C'est ce que fait la Fédération des vins IGP du Gard, en créant la marque « Les Bullicieuses », valorisant une nouvelle gamme de produits pour séduire les jeunes générations.

Obtenir la reconnaissance du vin français comme partie de notre **patrimoine culturel** serait aussi un formidable atout, comme ça l'a été pour la baguette de pain.

Les Pouvoirs publics doivent accompagner la profession dans ces démarches.

- **Renouveler les générations de viticulteurs :**

Face au vieillissement des viticulteurs, le risque de voir s'effondrer le nombre d'exploitation est majeur. Il est fondamental de renforcer l'attractivité des métiers afin d'**inciter les jeunes** à s'y engager, et ceci passera nécessairement par la rentabilité économique.

- **Développer les CUMA en viticulture**